

## Etat des lieux sur la mise en œuvre de la réforme budgétaire

### I- Formation et atelier :

Dans le cadre de la mise en place du nouveau cadre budgétaire, onze (11) cadres ont bénéficié de la formation des formateurs organisée au niveau de l'**Institut Supérieur de Gestion et de Planification - (ISGP)** par la Direction Générale du Budget du Ministère des Finances.

Les bénéficiaires de cette formation sont :

- Mr **TEBIB Mustapha**, inspecteur ;
- Mr **BOURBAS Mouloud**, sous-directeur du contrôle de gestion ;
- Mme **TOUAZI Aldjia**, sous-directrice de la programmation et du financement des investissements ;
- Mr **BENAINSEMENE Abdelmadjid**, sous-directeur du suivi et de la progression des carrières des personnels ;
- Mme **KHARCHI Meriem**, sous directrice de la qualité des prestations universitaires ;
- Mr **NAGA Mourad**, sous-directeur du financement de la recherche ;
- Mr **ALEM Sofiane**, sous-directeur du personnel et des moyens ;
- Mr **CHAHDA Khaled**, secrétaire général de l'USTHB ;
- Mme **BELBACHIR Hadjira**, chef de bureau de l'exécution et du suivi des investissements, au niveau de la Direction des Finance ;
- Mme **BEN HAMOUDA Nassima**, chef bureau du budget de fonctionnement de l'administration centrale, des œuvres universitaires et de l'office des publications universitaires, au niveau de la Direction des Finance ;
- **SADI Samir**, sous-directeur des finances, moyens et archive à l'office national des œuvres universitaires.

Aussi, il y a eu l'organisation au niveau du ministère, le 21 septembre 2021, d'une journée d'études sous le thème : « *La loi de finances* », animée par **OUDAI Moussa**, Docteur en Sciences de gestion, Maître de conférences (A) à l'Ecole Supérieure de Commerce.

Par ailleurs et dans le cadre de la vulgarisation de la LOLF, les cadres de la DGB ont été reçus au niveau de notre ministère le 26 janvier 2021 pour l'animation d'un séminaire sur la réforme budgétaire. Ce séminaire devait :

- Permettre aux participants l'appropriation des nouveaux outils prévus par la LOLF ;
- Faire un retour d'expérience concernant l'exercice d'élaboration du budget programme 2021 à titre démonstratif.

De plus, et pour une meilleure vulgarisation de la réforme, un guide référentiel sur la réforme budgétaire au sein des établissements et administrations relevant du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique a été élaboré par l'inspection Générale du MESRS, et disponible au site web du ministère.

## **II- Comités budgétaires**

Un dispositif organisationnel a été mis en place pour la supervision du projet de modernisation budgétaire dès le lancement des travaux de réforme budgétaire, notamment la création de comités budgétaires.

Dans ce cadre, et en application de l'instruction du Premier Ministre n° 2405 du 03 octobre 2021 relative à la mise en œuvre de la réforme budgétaire, le comité budgétaire du MESRS a été réactivé. Ce dernier est composé de :

- Mr **SABA Mohammed Cherif**, Inspecteur général, président ;
- Mr **DJEHRANI Abdel Hakim**, Directeur des finances, membre ;
- Mr **BOUZID Farid**, Directeur des Ressources Humaines, membre ;
- Mr **Bouhicha Mohamed**, Directeur Générale de la Recherche Scientifique et du Développement Technologique, par intérim, membre ;
- Mr **DAHMANI Hakim**, Directeur d'Etude, membre ;
- Mr **BOURBAS Mouloud**, Sous-directeur du Contrôle de Gestion, membre ;
- Mme **DJERMAN Sabiha**, Contrôleur Financier auprès du MESRS, membre.

Aussi il a été demandé aux établissements sous-tutelle la création d'un comité budgétaire au niveau de chaque établissement.

A ce propos, la note n° 01/I.G/ 2022 du 10 janvier 2022 relative au plan d'action du comité budgétaire de Monsieur le président du comité budgétaire du ministère retrace la démarche a suivre pour assurer un meilleurs suivi de la mise en œuvre de la réforme.

## **III- Elaboration du Budget Programme :**

### **1) Pour l'exercice 2021 :**

Suite à l'envoi n° 04791 MF/DGB du 13 septembre 2020 du Directeur Général du budget du ministère des finances, le MESRS a élaboré son budget programme pour 2021 ainsi que son rapport sur les priorités et la planification (RPP).

Dans le cadre du budget programme 2021, la structure des programmes arrêtée pour cet exercice est comme suit :

***Programme 01 : enseignement et formation supérieures***

***Programme 02 : cadre de vie estudiantine***

***Programme 03 : recherche scientifique et développement technologique***

***Programme 04 : administration générale***

Aussi, les objectifs, sous-objectifs et indicateurs de chaque programme, ont été fixés par programme.

## **2) Pour l'exercice 2022 :**

Un deuxième exercice pilote d'élaboration du budget programme 2022, à titre démonstratif, a été programmé afin de permettre aux acteurs budgétaires de s'approprier les nouveaux outils et instruments de gestion prévus par la LOLF.

Suite à la note d'orientation relative à la préparation de l'avant-projet de la loi de finances et de budget de l'Etat pour 2022, le MESRS a élaboré la première version de son budget programme pour 2022 ainsi que la première version de son rapport sur les priorités et la planification (RPP), mais ce dernier est en cours d'actualisation (inclure les crédits budgétaires arrêtés pour l'exercice 2022, ainsi que les AP et CP définitifs notifiés par la DGB) et inclure aussi les objectifs et indicateurs arrêtés par le ministère et notifiés aux services du Premier Ministre.

## **3) La structure des programmes**

Pour arrêter la structure des programmes, trois réunions de travail ont été tenues par le comité budgétaire du MESRS (le 28 novembre 2021, 05 décembre 2021 et le 10 janvier 2022), trois autres réunions ont été tenues les représentants de la Direction Générale du Budget au niveau du ministère des finances (le 29 novembre 2021, 06 décembre 2021 et le 11 janvier 2022).

Suite à ces réunions la structure des programmes arrêtée par le MESRS est la suivante :

### **Programme 01 : Enseignement et formation supérieurs**

*Sous- programme 1.1 : Premier et deuxième cycles d'enseignement*

*Sous- programme 1.2 : Formation dans le troisième cycle*

### **Programme 02 : Recherche scientifique et développement technologique**

*Sous- programme 2.1 : Recherche et développement*

*Sous- programme 2.2 : Innovation technologique*

### **Programme 03 : Vie estudiantine**

*Sous- programme 3.1 : Aides aux étudiants*

*Sous- programme 3.2 : Conditions d'études et de vie des étudiants*

### **Programme 04 : Administration générale**

*Sous- programme 4.1 : Gestion du ministère*

*Sous- programme 4.2 : Soutien administratif*

Il y a lieu de préciser, que les sous-programmes du programme 1 proposés par le Ministère des Finances sont différents de ceux fixés par le secteur.

#### **4) Rapports sur les Priorités et la Planification (RPP)**

Le rapport sur les priorités et la planification (RPP), est un document qui doit être établi par chacun des ministres et des responsables des institutions publiques en charge de la gestion du portefeuille de programmes répartis par administration centrale, services déconcentrés, et, lorsqu'ils sont chargés d'exécuter tout ou une partie des programmes, les organismes publics sous tutelle et les organes territoriaux. Chacun de ces programmes comporte notamment, la répartition par titre de dépenses, les objectifs définis, les résultats attendus et leur évaluation, en indiquant notamment, la liste des projets.

Le rapport sur les priorités et la planification (RPP) fait ressortir notamment :

- Les missions et la planification des activités du ministère ;
- La présentation et la planification détaillée de chaque programme ;
- La justification des dépenses prévues ;
- Les principaux projets (la liste des nouveaux projets et des projets en et leur état d'avancement ;
- Les prévisions de l'évolution des postes ouverts et de la masse salariale ;
- Les prévisions des dépenses des organismes sous tutelle ;
- Les dépenses des principaux organismes sous tutelle ;
- Les dépenses par type d'organisme sous tutelle ;
- Les prévisions de l'évolution des comptes d'affectation spéciale ;
- Les prévisions de l'évolution des dépenses par territoire ;
- Les prévisions de l'évolution des dépenses par source de financement.

Le MESRS a déjà présenté le rapport sur les priorités et la planification (RPP) 2021, avec les objectifs, sous-objectifs et indicateurs de chaque programme, ainsi que les crédits alloués par programme.

Pour l'exercice 2022, une première version a été élaborée et la version finale avec les crédits définitifs est en cours de finalisation.

A ce titre, et dans le but de renseigner ce rapport dans sa totalité, il faut remédier aux insuffisances suivantes :

- Arrêter les prévisions de l'évolution des effectifs étudiants de 2021 à 2024 (bacheliers, premier et deuxième cycles d'enseignement et de la formation dans le troisième cycle) ;
- Arrêter la ventilation des postes budgétaire par sous-programme et par organismes sous-tutelle) ;
- Arrêter la ventilation des crédits du budget de fonctionnement par établissement et par wilayas ;
- Arrêter la ventilation des AP et CP par sous programmes et par wilayas ;

- Arrêter la ventilation des opérations d'équipement de l'Etat par secteur et sous-secteur (nomenclature actuelle) et par type d'opérations (Étude, Réalisation, Equipement, Réhabilitation) ;
- Arrêter les prévisions de l'évolution des bénéficiaires des œuvres universitaires de 2021 à 2024 (alimentation, hébergement, transport, bourses) ;
- Arrêter les indicateurs de performances par exercice (2022,2023 et 2024) ;
- Arrêter les valeurs cibles de chaque indicateur.

Enfin, les services du ministère des finances ont manifestés à plusieurs reprises, leur bonne appréciation quant aux différents travaux présentés par le secteur et son engagement dévoué pour la réussite de cette réforme.